

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1582>



Non titulaires

# Contrats à Durée Indéterminée dans la Fonction publique

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Non Titulaires (AED, Contractuels, Vacataires..) - Personnels d'enseignement - Maîtres  
Auxiliaires -



Publication date: mercredi 14 juin 2006

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

A l'instar de ce qui se passe dans de nombreuses autres académies, le rectorat de Dijon n'a pas informé de leur cas nos collègues relevant d'un contrat à durée indéterminée.

Sont éligibles au CDI les Maîtres Auxiliaires (MA) garantis d'emploi et les contractuels de la formation initiale, des Groupements d'Établissements (GREta) et de la Mission Générale d'Insertion (MGI) cumulant plus de 6 ans d'ancienneté.

La section académique du SNES a envoyé un courrier au Recteur pour qu'une information soit faite à nos collègues, en application de la loi du 26 juillet 2005.

Le 30 juin 2006 se réunira un **groupe de travail académique consacré aux MA** : le SNES ne manquera pas d'y interpellier le Recteur et de lui demander des explications sur ce dossier aux implications humaines importantes.

**Isabelle Cheviet**

Secrétariat académique du SNES | Secteur Non Titulaires



Syndicat national des enseignants de Second degré

---